

Décision

Générale

colonial

Décision n° 768 BUREAU DU PERSONNEL (ÉTAT)

n° 768

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 juin 1960

Numéro JO

n° 7 du 03/07/1960

Date du numéro

3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée pour compter du 29 juin 1960, date de son retour dans le Territoire, la reprise par M. Rabary Régis, Commis de 2° classe, 2° échelon, des Services Administratifs et Financiers De la Côte Française des Somalis de ses fonctions au Trésor.